

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARTIN EN BRESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Guy GAUDRY, Maire

Présents : M. Guy GAUDRY, M. Didier MARCEAUX, Mme Marie-Céline ROSSIGNOL, M. Yves DESSAUGE, Mme Nadège LAGRUE, Mme Sylvie BICHARD, Mme Maryse COLAS, Mme Gisèle CORNIER, M. Patrice DEMAIZIERE, Mme Marie-Laure GABON, Mme Martine GAUTHIER, Mme Sylvie GENRET, M. Madjid KHALED, M. François REMOND, M. Pascal VOLAND

Etaient absents excusés : M. Jérôme BOUILLOUX, M. Antoine COHIER, Mme Stéphanie COLLARD, M. Benjamin PASCAL,

Pouvoirs : 2 (de M. BOUILLOUX à Mme LAGRUE, de M. PASCAL à M. VOLAND)

Secrétaire de séance : Mme Gisèle CORNIER

Date de la convocation : 01 avril 2022

Date d'affichage des délibérations : 11 avril 2022

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 24 mars à l'unanimité et poursuit l'examen des questions à l'ordre du jour.

SUBVENTIONS 2022

Le Conseil examine les propositions d'attribution de subvention arrêtées par la Commission des Finances. Sont attribuées les subventions suivantes pour un montant total de 15 099.50 € :

ORGANISMES	VOTE 2022 (€)	ORGANISMES	VOTE 2022 (€)
Association Paralysés France	50,00	Association Judo Club	300,00
Comité Dpt Ligue contre le Cancer	50,00	Tennis club	300,00
Valentin Hauy association	50,00	Amicale Sapeurs Pompiers	350,00
Association Pupilles PEP 71	50,00	Club sportif et artistique Saône et Bresse	350,00
Croix Rouge	50,00	Amicale Donneurs Sang	400,00
Les Papillons Blancs	50,00	Club Cyclotourisme	500,00
Les Restaurants du Cœur	50,00	Ecomusée Pierre de Bresse	3 000,00
Vie Libre Chalon sur Saône	50,00	Amicale SP (section jeunes sapeurs pompiers)	132,50
L'Age d'or, l'âge Doubs EHPAD Nicole Limoge	50,00	YSJ Racing Team	115,00
Prévention Routière	50,00	Coopérative Scol. Ecole Maternelle	320,00
France Adot	100,00	Coopérative Scol. Ecole Primaire	600,00
Centre Anti-Cancer Leclerc	100,00	Coopérative Scol. Ecole Elém. Piscine	1610,00
Mission Locale Chalonnais	100,00	Association de gestion du LEPP Reine Antier	115,00
AFM-Téléthon	100,00	Société Chasse la Bressane	115,00
MFR Etang sur Arroux	32,00	Amicale Boules St-Martin	115,00
Association Les Amis de Perrigny	115,00	Chorale Arpège	115,00
les bonz'amis du baby	115,00	Association des conscrits	115,00
Association Saône et Bresse 71 (tennis table)	115,00	Association la tirelire des écoles	115,00
Le Jardin des Rêves	115,00	Comité du souvenir de la Madeleine	115,00
FNACA	115,00	Ass San Martinoise de Gymnastique	175,00
ACPG	115,00	Amicale du Temps Libre	300
Association les Films de la Guyotte	115,00	USSM	1 800,00
ADMR	115,00	Comité des Fêtes	500,00
APIC	115,00	Comité des Fêtes batterie fanfare	200,00
Club Espoir	175,00	Comité des Fêtes feu d'artifice	1 200,00

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES – PARTICIPATION DES COMMUNES POUR L'EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer la participation par élève des communes aux frais de fonctionnement des écoles pour l'année 2022 comme suit :

. Ecole Primaire :	333,00 € par élève
. Ecole Maternelle :	1 200,00 € par élève

La participation demandée aux communes de résidence des élèves scolarisés à Saint Martin en Bresse par « dérogation scolaire de droit », est fixée comme suit :

. Ecole Primaire :	200,00 € par élève
. Ecole Maternelle :	720,00 € par élève

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les taux d'imposition 2022 en les maintenant au même niveau que 2021, soit :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties :	35.70 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties :	40,65 %

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Sur proposition du Maire et de la Commission des Finances, Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve le Budget Primitif du Service Annexe Assainissement qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement :	113 181 €
- Dépenses et recettes d'investissement :	250 306 €

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Sur proposition du Maire et de la Commission des Finances, Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve le Budget Primitif Principal de la commune de Saint Martin en Bresse qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement :	2 306 868 €
- Dépenses et recettes d'investissement :	840 348 €

ADMISSIONS EN NON VALEUR DE TITRES DE RECETTES

Sur proposition de Madame la Trésorière Municipale, considérant que vu les motifs énoncés, il ne sera pas possible de recouvrer les recettes mentionnées ci-après, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur divers titres de recettes des exercices 2016, 2018, 2019, 2020 et 2021 pour un montant global de 643.11 €

CONVENTION DE PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE DE ST MARTIN EN BRESSE

Le coût horaire de la garderie périscolaire est estimé à 6 €. A partir du 1^{er} septembre 2022, les tarifs facturés aux parents seront de 3.50 € par heure et de 1.75 € pour la ½ heure de 18 h 30 à 19 h.

Afin que la commune de St Martin ne soit pas seule à supporter la charge non facturée aux parents, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention à passer avec les communes de résidence des enfants et par laquelle les communes signataires s'engagent à verser 1 € par heure d'utilisation du service par leurs résidents.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Affaires scolaires :

Le maire rend compte du dernier conseil d'école maternelle. A la rentrée prochaine sont attendus 103 élèves (35 petits, 42 moyens et 40 grands) qui seront répartis dans 5 classes. Il n'y aura pas d'accueil pour les 2 ans. Une matinée de présentation est prévue le 11 juin prochain.

- Bibliothèque Tiers-lieu : L'étude de faisabilité est commencée avec les entreprises retenues. Cette étude d'un coût de 13 045 € devrait pouvoir bénéficier d'une subvention du Conseil Régional dans le cadre du programme Effilogis pour un montant de 50 %, soit 6 522 €

- SICED Bresse Nord : M. GAUDRY et M. DESSAUGE rendent compte de la dernière assemblée générale du syndicat. Le coût du service d'enlèvement des déchets ménagers va augmenter de 5 %. La taxe d'enlèvement passe de 10.47 % à 10.99 %.

Il est indispensable de trier les déchets afin d'une part de ne pas augmenter les dépenses d'enfouissement et d'autre part de permettre au syndicat d'obtenir des revenus du tri.

- Incendie du 28 mars : Le maire rend compte de l'incendie qui a détruit une habitation au hameau de Perrigny le 28 mars dernier. La famille est à la recherche d'un logement à louer. En effet, la commune a déjà mis à disposition son logement de secours pour un des occupants de l'immeuble qui a pris feu en début de mois.

- Remerciements : le maire transmet aux conseillers les remerciements reçus de la part de la famille lors du décès de Mme Carine TESSIEUX.

- Elections : les conseillers font le point sur les bureaux de vote pour les élections présidentielles.

La séance est levée à 23 h 30. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ; ont signé au registre les membres présents.